

**DEMANDE DE DÉROGATION  
À L'INTERDICTION DE CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement étudiera, lors de sa séance régulière du **2 décembre 2014 à 19h00**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, sise au 815, rue Bel-Air (2<sup>ième</sup> étage), la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise à l'égard de l'immeuble suivant :

**2416 et 2420, rue de Châteauguay**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Tout intéressé qui désire se faire entendre peut aussi le faire par écrit. L'intéressé doit alors transmettre à la soussignée les commentaires qu'il désire faire valoir relativement à cette demande en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet. Ce formulaire est disponible au Bureau Accès Montréal à l'adresse suivante: 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4. Le formulaire dûment signé et complété doit être retourné à la soussignée à cette même adresse **au plus tard le 3 novembre 2014, avant 16h30**. Les commentaires de l'intéressé seront joints au dossier de la demande de dérogation et le conseil, avant de statuer sur celle-ci, les prendra en considération.

Pour de plus amples informations concernant cette demande, veuillez contacter le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement au **514-872-0311**.

Montréal, le 23 octobre 2014

Pascale Synnott, avocate  
Secrétaire d'arrondissement